



Orléans, le 20 novembre 2019

Le conseil d'administration du 31 octobre 2019 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne valide un appel à initiatives pour expérimenter les paiements pour services environnementaux rendus.

Montant d'aides prévu de 1,5 million d'euros



Expérimenter des paiements pour services environnementaux rendus (protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, protection des sols, protection de la biodiversité) : une enveloppe de 1,5 million d'euros mobilisée pour cet appel à initiatives

Le ministre de la transition écologique et solidaire (MTES) a présenté le 4 juillet 2018 un « plan biodiversité » motivé par le constat d'urgence à lutter contre l'érosion de la biodiversité. Ce plan comporte une mesure prévoyant la mise en place de « paiements pour services environnementaux » (PSE) rendus par l'activité agricole, sur la base d'une enveloppe budgétaire de 150 millions d'euros à mobiliser d'ici 2021.

L'appel à initiatives de l'agence de l'eau Loire-Bretagne contribue à préfigurer la mise en place de paiements pour services environnementaux.

Deux objectifs principaux :

- faire émerger une dizaine de territoires sur le bassin qui seraient en capacité de bâtir et de mettre en œuvre des dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE),
- tester l'intérêt de la logique de rémunération de services environnementaux en comparaison avec les autres dispositifs existants.

Les projets pourront concerner :

- des études ayant pour objet de mettre en place des PSE financés par des crédits publics dans le cadre d'un régime notifié,
- des études ayant pour objet de mettre en place des mesures de PSE dans le cadre de partenariats privés.

Les porteurs de projets attendus : collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, organismes à but non lucratif (associations, fédérations, fondations...), aux acteurs économiques.

Durée : du 15 novembre 2019 au 31 mars 2020

Intitulé de l'appel à initiatives examiné au conseil d'administration, le 31 octobre 2019 : **expérimentation pour la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE)**

Retrouvez toutes les informations sur cet appel à initiatives : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/expérimenter-les-paiements-pour-services.html>

Contact presse :

Stéphanie BLANQUART • Responsable de la délégation à l'information et à la communication
stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr • 02 38 51 73 10 • 06 32 64 65 23

Suivez-nous sur :

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[YouTube](#)

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain.

Il intéresse 334 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339

45063 Orléans cedex 2

Tél : 02 38 51 73 73

agence.eau-loire-bretagne.fr